



N° 7156  
Entrée le 10.11.2022  
Déclarée recevable  
Président de la Chambre des Députés  
(s.) Fernand Etgen  
Luxembourg, le 10.11.2022

Monsieur Fernand Etgen  
Président de la Chambre des Députés  
Luxembourg

Luxembourg, le 10 novembre 2022

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de la Santé.

Récemment, la Commission européenne a approuvé un traitement préventif de la bronchiolite, nommé « Nirsevimab ». La Bronchiolite est la maladie infectieuse la plus fréquente des voies respiratoires inférieures des bébés et des enfants en dessous de 2 ans. Elle apparaît surtout durant les mois d'hiver et le risque de transmission est fort élevé, provoquant ainsi des pics d'infections. Toutefois, le traitement préventif en question ne sera sans doute que disponible l'année prochaine. Dans ce cadre, j'aimerais poser les questions suivantes à Madame la ministre de la Santé.

- Le Luxembourg a-t-il aujourd'hui à sa disposition des traitements préventifs afin de lutter contre la bronchiolite ?
- Étant donné que le traitement préventif approuvé par la Commission européenne ne sera disponible que pour la saison 2023, des démarches sont-elles entreprises pour s'assurer de disposer à temps du traitement préventif en question ?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.

Cécile Hemmen  
Députée